Institut de prévention
des sinistres catastrophiques

Bâtir des communautés résilientes

Pour des habitations plus sûres[MD]

Intelli-feu
Canada

Protégez votre maison contre

les incendies de forêt

Pour des habitations plus sûres[MD] *est un programme parrainé par les assureurs du Canada afin de promouvoir la conception d'habitations résistant aux catastrophes naturelles.*

À propos de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques

L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC) est un centre de recherche et de communication de renommée mondiale établi en 1997 pour mener des études multidisciplinaires dans le domaine de la prévention des sinistres. L'IPSC est un institut de recherche indépendant à but non lucratif fondé par le secteur des assurances et affilié à l'Université Western.

L'IPSC a comme mission de *réduire le nombre de décès et les dommages matériels causés par les phénomènes météorologiques violents et les tremblements de terre. Pour s'en acquitter, elle définit et met en place des mesures éprouvées qui visent à améliorer la capacité de la société à s'adapter aux catastrophes naturelles, à les anticiper, à les atténuer, à y résister et à s'en remettre lorsqu'elles surviennent.*

Elle a comme mandat de contrer l'augmentation alarmante des pertes attribuables aux catastrophes naturelles et de chercher des moyens de diminuer le nombre de décès et de blessures et les dommages à la propriété qu'entraînent ces sinistres catastrophiques. Les dommages causés par les sinistres catastrophiques ont doublé tous les cinq à sept ans depuis les années 1960, ce qui constitue une tendance préoccupante.

La plus grande tragédie est que ces pertes sont souvent évitables. L'IPSC est déterminé à favoriser l'accroissement et la diffusion des connaissances relatives à la prévention des sinistres catastrophiques. Le présent guide répertorie les mesures que vous pouvez prendre pour mieux protéger votre maison contre les incendies de forêt ou les feux de friches.

Publié par : Institut de prévention des sinistres catastrophiques

Déni de responsabilité — L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques et le ministère albertain du Développement durable des ressources et la Couronne n'assument aucune responsabilité à l'égard :

- des pertes ou dommages attribuables à l'information contenue dans le présent guide ou à toute action ou omission sur la foi du présent guide; et
- des lésions ou de blessures corporelles, y compris la mort, et des pertes ou dommages causés par un incendie de forêt à des biens ou des structures assurés ou non à l'égard desquels les principes du programme Intelli-feu® ont été appliqués.

ISBN: 978-0-9811792-7-8
Tous droits réservés © 2019 Institut de prévention des sinistres catastrophiques et Intelli-feu® Canada

À propos d'Intelli-feu® Canada

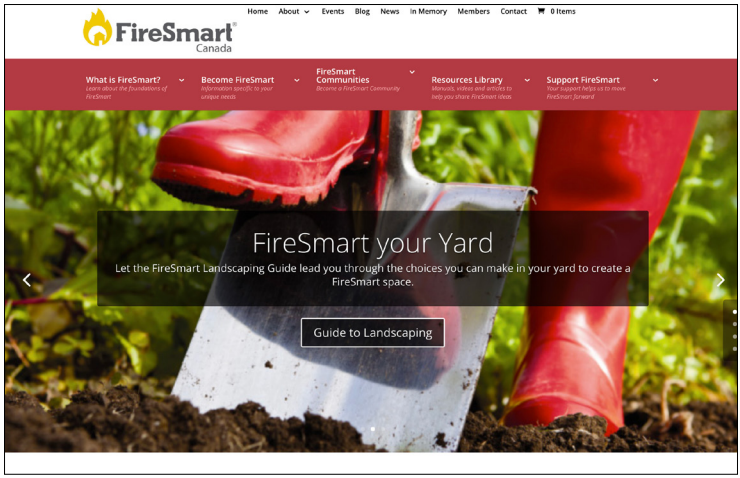

Intelli-feu® Canada est le programme de premier choix pour aider les Canadiens à réduire leur risque d'incendie de forêt et augmenter leur résilience face au feu en appliquant des solutions communautaires. Intelli-feu® est administré par Partenaires en protection, une coalition sans but lucratif regroupant les experts en incendie, situations d'urgence et gestion des terres du gouvernement fédéral, des provinces, des collectivités autochtones, de l'industrie privée et des municipalités. Par des publications, des programmes, une formation de sensibilisation et des ateliers, Intelli-feu® Canada fournit des outils aux Canadiens pour leur permettre de jouer un rôle proactif dans la réduction du risque posé par les incendies de forêt à leurs résidences et leurs collectivités. Les programmes et les produits Intelli-feu® sont soutenus par l'adhésion et le soutien actif d'organisations comme le Centre interservices des feux de forêt du Canada, l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, la National Fire Protection Association et Co-operators.

Pour de plus amples informations sur Intelli-feu® Canada :

#189, 350-55 Salisbury Way
Sherwood Park (Alberta) T8B 0A9
Tél : 780-718-5355
Courriel : general@firesmartcanada.ca
www.firesmartcanada.ca

La réalité des incendies de forêt

Les incendies de forêt sont un phénomène naturel des écosystèmes végétaux. Sans incendies de forêt, le paysage perdrait sa diversité. Ils assurent le recyclage des nutriments, favorisent la reproduction des végétaux et créent une mosaïque de végétation qui constitue un habitat pour différentes espèces de la faune et de la flore.

Malgré les aspects bénéfiques de ces incendies, nous augmentons collectivement notre degré d'exposition à leurs dangers en menant toujours plus d'activités humaines et en construisant toujours plus de collectivités dans des zones forestières. Même si votre résidence est exposée à un risque si elle se trouve dans une zone où des incendies de forêt se produisent à l'occasion, il est possible de jouir d'un bon niveau de sécurité malgré la présence de cet événement naturel. Les recommandations fournies par le présent manuel réduisent le risque lié à un incendie de forêt auquel votre résidence et votre quartier sont exposés et aident les pompiers à protéger votre maison des flammes.

Comment les incendies de forêt se propagent

ARBRES

Les conifères sont hautement inflammables, les arbres à feuilles caduques beaucoup moins.

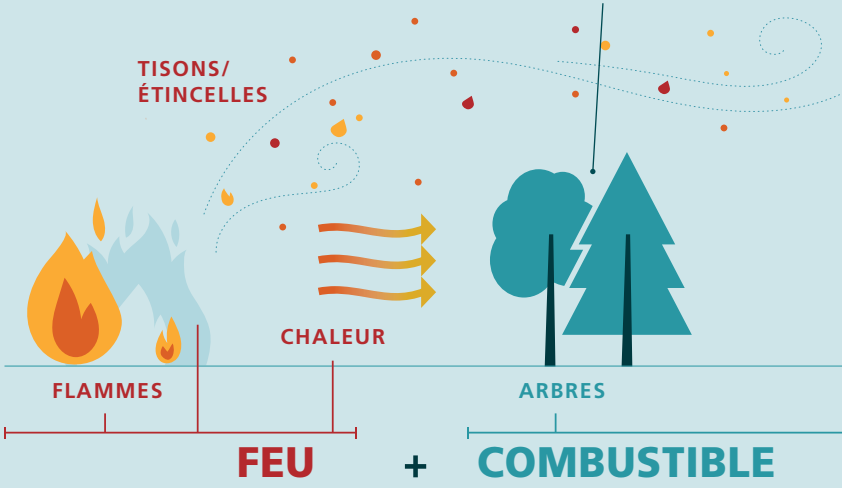

Mode de propagation des incendies de forêt

ÉTINCELLES/TISONS

Ces débris enflammés sont projetés dans les airs et voyagent dans certains cas à deux kilomètres de distance d'un incendie de forêt. Les étincelles et les tisons risquent d'enflammer les matériaux de construction de votre résidence et des matières se trouvant à proximité de celle-ci, ce qui pourrait entraîner de graves dégâts.

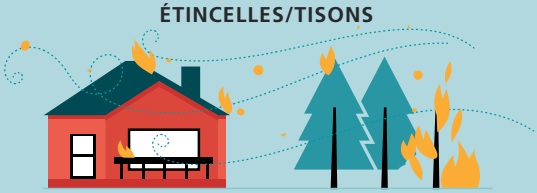

COMBUSTIBLES DE SURFACE

Les plantes, les feuilles, les brindilles, les piles de bois et le gazon sec sont des combustibles de surface.

STRUCTURES

Les matériaux de construction comprennent les bardeaux de fente, le bardage en bois ou en vinyle, les clôtures de bois attachées aux résidences.

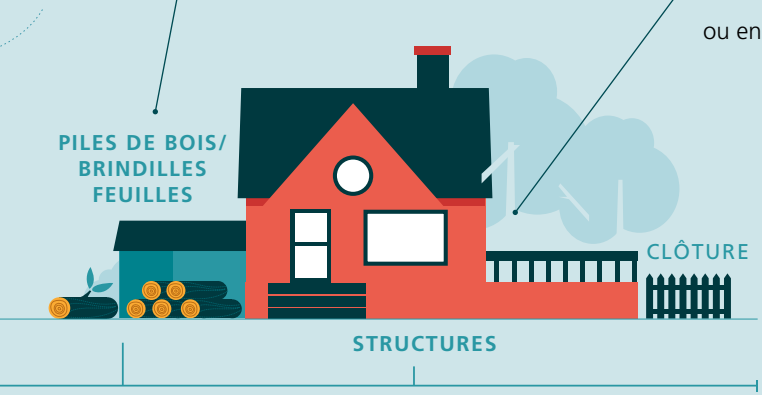

= POURQUOI LES MAISONS BRÛLENT

CHALEUR TRÈS INTENSE

La chaleur rayonnante provenant d'un incendie de forêt risque de faire fondre le bardage en vinyle, d'enflammer votre résidence et même de briser des fenêtres. Des flammes se trouvant à 30 mètres de votre résidence produisent dans certains cas une chaleur assez intense pour causer des dommages.

FLAMME DIRECTE

En s'approchant des résidences, les incendies de forêt enflamment différents objets inflammables sur leur passage. Pour protéger votre résidence de tout dégât direct, créez une interruption dans ce passage, surtout à proximité immédiate de votre résidence.

Incidence des traitements Intelli-feu® sur la propagation des incendies de forêt

RÉDUISEZ LA DENSITÉ D'ARBRES

ÉLAGUEZ LES BRANCHES PROCHES DU SOL

ENLEVEZ LES MATÉRIAUX CONSTITUANT DES COMBUSTIBLES DE SURFACE

Les incendies de forêt provenant d'une prairie ou d'une forêt peuvent parfois se frayer un chemin jusqu'à votre résidence. Un incendie de forêt dont la propagation se fait depuis la cime des arbres sera ralenti si les arbres sont espacés. Il sera ralenti encore plus si votre jardin a des plantes et des arbustes résistant aux flammes. Comme l'inflammabilité des plantes varie, envisagez un bon espacement entre les végétaux pour augmenter la capacité de votre résidence à résister à un incendie de forêt.

RÈGLES PRATIQUES Intelli-feu®

1 ESPACEMENT DANS LE JARDIN

Les changements apportés à l'intérieur du périmètre de 10 mètres autour de votre résidence ont l'effet le plus marqué.

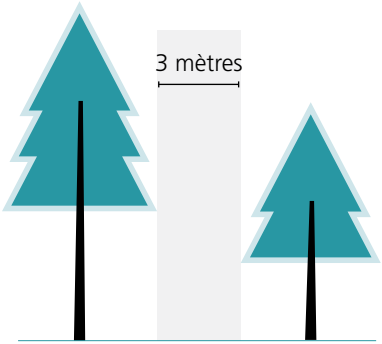

2 ESPACEMENT DES ARBRES

Un espacement d'au moins 3 mètres entre les arbres aidera à réduire l'intensité d'un incendie de forêt.

3 ÉLAGUEZ LES ARBRES

Élaguez toutes les branches à moins de 2 mètres du sol.

Les premières étapes de votre cheminement Intelli-feu®

Chaque section du présent manuel vous aidera à vous concentrer sur les changements qui protégeront votre résidence des incendies de forêt. Commencez à l'intérieur de la maison, puis allez vers l'extérieur. Les changements que vous apporterez dans le pourtour immédiat de votre résidence sont ceux qui réduiront le plus votre risque de dommages causés par un incendie de forêt.

INCIDENCE SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE LIÉ AUX INCENDIES DE FORÊT

RÉSIDENCE **JARDIN** **LIMITES DU TERRAIN**

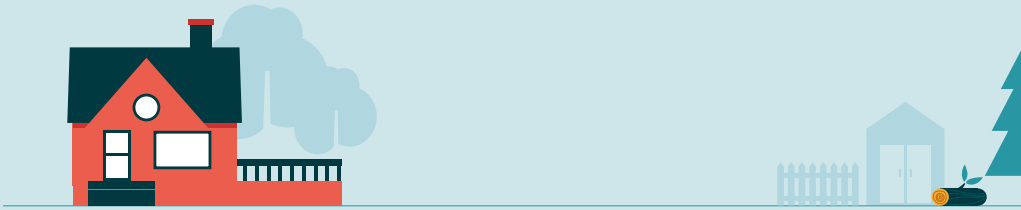

ZONE ININFLAMMABLE 0 À 1,5 MÈTRE

Il faut prévoir une surface ininflammable d'une largeur d'au moins 1,5 mètre tout autour de la maison et des structures attenantes, comme la terrasse.

ZONE 1 1,5 À 10 MÈTRES

Doit être une zone résistant au feu, exempte de matières qui risquent de s'enflammer facilement en présence d'un incendie de forêt.

Faire le meilleur usage de votre temps

Les rénovations et les améliorations d'une résidence sont souvent coûteuses et prennent beaucoup de temps. Intelli-feu® met l'accent sur des changements réalisables qui vous permettront de réduire le risque lié aux incendies de forêt auquel votre résidence est exposée. Faites d'Intelli-feu® un élément de vos plans de rénovation à long terme et prenez l'habitude de faire le ménage de votre jardin pour réduire le risque de dommages liés aux incendies de forêt.

GRAND JARDIN OU VOISINAGE

ZONE 2
10 À 30 MÈTRES

Élaguez et éclaircissez les arbres à feuilles persistantes pour réduire le danger dans cette zone. Faites régulièrement le nettoyage des accumulations de branches mortes et d'herbes et d'aiguilles desséchées au sol, qui risquent autrement d'être des combustibles de surface.

ZONE 3
30 À 100 MÈTRES

Essayez le plus possible de former des obstacles à la progression d'un incendie en créant des espaces entre les arbres et les plantes potentiellement inflammables. L'élagage et l'émondage sont également recommandés. Ces gestes aident à réduire l'intensité d'un incendie de forêt.

Zone ininflammable
0 à 1,5 mètres

1 TOITURE

Matériaux

Une toiture résistant au feu de classe A offre la meilleure protection possible. Le métal, le bitume et les tuiles en argile ou en matière caoutchoutée sont autant de possibilités. Les bardeaux de fente en bois non traités constituent un dangereux mélange de matière inflammable et de lézardes par lesquelles des tisons ou des étincelles peuvent pénétrer dans l'enveloppe du bâtiment. Consultez les recommandations du fabricant pour l'entretien de la résistance au feu de votre toiture.

Entretien

Tous les coins intérieurs de votre toiture sont des endroits où les débris et les tisons peuvent s'accumuler. Nettoyez régulièrement votre toit des matériaux inflammables.

2 CHEMINÉE

Un pare-étincelles sur votre cheminée réduit la possibilité d'un allumage accidentel d'incendie à partir des tisons et des étincelles projetés dans les airs.

3 GOUTTIÈRES

Enlevez régulièrement les débris dans les gouttières. Les tisons et les étincelles peuvent en effet facilement enflammer ces matières sèches. Il est bon de recouvrir vos gouttières d'un pare-feuilles en métal, qui réduit la quantité de débris pouvant s'accumuler.

4 SAILLIES DE TOIT ET ORIFICES DE VENTILATION

Même si les orifices de ventilation jouent un rôle important en réduisant l'humidité des greniers, ils créent aussi une ouverture pour des tisons et des étincelles. Assurez-vous que les matériaux de tous les orifices de ventilation sont ininflammables. Un grillage de 3 millimètres ou un orifice de ventilation respectant la norme de résistance au feu de l'ASTM sont recommandés. Les saillies de toit ouvertes créent une surface d'ouverture pour les tisons et la chaleur directe. Les soffites et les rives de toit bien installés aident à protéger la charpente de votre résidence contre les tisons et la chaleur.

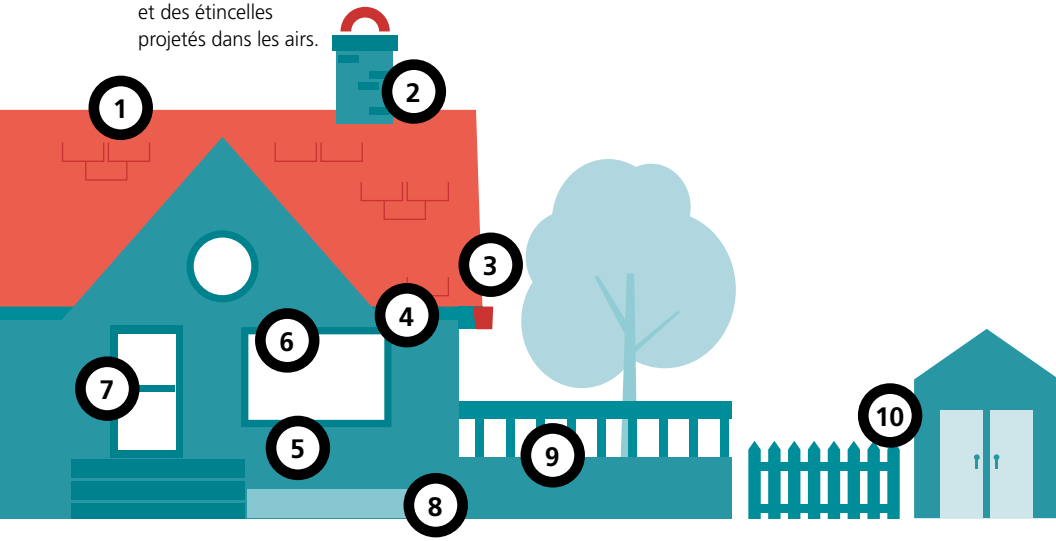

La préparation de votre résidence et de votre jardin selon les recommandations les aidera à sortir intacts du passage d'un incendie de forêt

5 BARDAGE

Le stuc, le bardage de métal, la brique, le béton et les bardeaux de fibrociment offrent une résistance supérieure au feu. Les rondins et le bois massif offrent une efficacité moyenne. Le bois non traité et le bardage en vinyle offrent très peu de protection contre les incendies de forêt.

6 FENÊTRES

Les fenêtres à double vitrage isolant en verre trempé sont recommandées. Les fenêtres à vitrage simple fournissent peu de résistance à la chaleur se dégageant d'un incendie qui entoure le bâtiment.

7 PORTES

Toutes les portes de votre résidence doivent être résistantes au feu et procurer une bonne étanchéité. Ce principe s'applique aussi bien à votre porte de garage qu'à vos portes d'entrée.

8 DISTANCE MINIMALE ENTRE LE SOL ET LE BARDAGE

Le bardage n'est pas protégé contre un allumage direct ou contre la pénétration de flammes et de tisons dans la cavité située derrière lui. Si la distance minimale entre le sol et le bardage n'est pas respectée, des tisons poussés contre le mur extérieur risquent d'enflammer directement le bardage inflammable. Une distance ininflammable d'au moins 15 centimètres entre le sol et le bardage est recommandée.

9 TERRASSES

Les tisons et les étincelles s'accumulent parfois sous les terrasses. Il est donc préférable de fermer l'ouverture. Installez un revêtement résistant au feu pour boucher la base des terrasses et des balcons, ce qui réduira le risque d'allumage de votre résidence par des étincelles ou des tisons.

10 AUTRES

STRUCTURES ATTENANTES À VOTRE RÉSIDENCE

Clôtures

Les clôtures et passages en bois offrent aux incendies de forêt une voie d'accès direct vers votre résidence.Un portail en métal pour créer une séparation entre votre résidence et la clôture en bois permet de ralentir la progression des flammes. N'oubliez pas de tondre la pelouse le long de la clôture, car les hautes herbes desséchées s'enflamment facilement.

Cabanons/bâtiments secondaires

S'ils se trouvent à moins de 10 mètres de votre résidence, utilisez les mêmes principes Intelli-feu® que pour votre résidence.

Vérifiez quels sont les points d'allumage possibles autour de votre résidence. Vérifiez ainsi si votre jardin a d'autres matières inflammables. Il est bon de vérifier la distance entre votre résidence et les meubles de jardin ou les coffres pour terrasse inflammables.

Zone 1 / jardin
1,5 à 10 mètres

Un jardin respectueux des principes Intelli-feu® implique une sélection judicieuse de plantes, d'arbustes, d'herbes et de paillis. Un choix de plantes et de matériaux résistants au feu réduit le risque de destruction de votre résidence par un incendie de forêt.

L'aménagement paysager dans un périmètre de 10 mètres

Plantez une faible densité de plantes et d'arbustes résistant au feu. Évitez de laisser des débris ligneux, comme le paillis, qui sont propices à l'allumage d'un feu. Assurez-vous qu'il y a en tout temps une zone ininflammable d'au moins 1,5 mètre tout autour du bâtiment et des structures attenantes.

Caractéristiques des plantes résistant au feu

- Feuilles souples et humides
- Peu de parties mortes
- Sève liquide presque inodore
- Faible quantité de sève ou de suc résineux

Caractéristiques des plantes très inflammables

- Feuilles ou aiguilles aromatiques
- Présence de parties fines, desséchées et mortes
- Contiennent des résines ou des huiles
- Écorce qui s'effrite ou qui a la consistance du papier

Plantes à éviter

- Cèdre
- Genévrier
- Pin
- Hautes herbes
- Épinette

Herbes

Une pelouse tondue est une pelouse résistant au feu. Les herbes d'une hauteur inférieure à 10 centimètres brûlent souvent avec moins d'intensité que les herbes plus hautes.

Paillis d'écorces et d'aiguilles de pin

Évitez les paillis d'écorces ou d'aiguilles de pin dans les zones situées à moins de 10 mètres de votre résidence, car ils sont hautement inflammables. Le paillis composé de gravier ou de pierre concassée ornementale réduit le risque lié aux incendies de forêt.

Entreposage du bois de chauffage

Le bois à brûler empilé contre le mur extérieur d'un bâtiment est un important risque d'incendie. Le fait de déplacer votre réserve de bois de chauffage pourrait être le principal facteur qui permettra à votre résidence de résister au passage d'un incendie de forêt. Nettoyez régulièrement cette zone, car des débris qui s'enflamment facilement ont tendance à s'y accumuler.

Tonneaux de brûlage et foyers en plein air

Les tonneaux de brûlage doivent être placés le plus loin possible des bâtiments et des arbres. Il ne doit y avoir aucune matière inflammable dans un périmètre de 3 mètres autour du tonneau. Assurez-vous que le tonneau a une bonne ventilation et qu'il est muni d'un grillage de 6 mm ou moins.

Vérifiez auprès de votre municipalité, qui a peut-être des exigences spéciales et des interdictions liées aux foyers de jardin.

Beaucoup de municipalités exigent des permis pour les tonneaux ou barils de brûlage ou les foyers en plein air.

Tonneau de brûlage

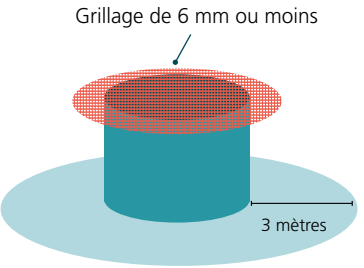

Outils de lutte contre les incendies

Toute résidence doit avoir à un endroit facile d'accès des pelles, des râteaux, des haches, des tuyaux de jardin, des pulvérisateurs et des échelles pour participer à la suppression des incendies de forêt.

Les paillis d'écorces sont hautement inflammables.

Les réserves de bois de chauffage doivent être situées à plus de 10 mètres de votre résidence.

Lignes électriques

Il ne faut pas que les lignes électriques soient à faible distance de branches ou de végétation. Communiquez avec votre société locale de services publics pour faire enlever les branches ou la végétation se trouvant à trop faible distance des installations électriques aériennes.

Zone 1 / jardin
1,5 à 10 mètres

Un jardin Intelli-feu® comprend des arbres. Nous choisissons souvent d'habiter dans un milieu naturel, « entourés d'arbres ». Les arbres sont un élément apprécié de notre relation à la nature. En suivant les recommandations du présent manuel, vous pouvez avoir un jardin verdoyant qui est aussi résistant aux incendies de forêt.

Arbres à privilégier

Les arbres à feuilles caduques (les feuillus) résistent aux incendies de forêt. Ils comprennent les espèces suivantes :

- Peuplier
- Bouleau
- Tremble
- Peuplier de Virginie
- Érable
- Aulne
- Frêne
- Cerisier

Arbres les plus rapprochés de la maison

Entretien

- Ajoutez un nettoyage des débris ligneux au printemps et à l'automne dans le cadre de l'entretien de votre jardin.
- Les feuilles mortes, les brindilles et les branches sont inflammables. Il faut les enlever de votre jardin et de vos gouttières.
- Les vieux arbres à feuilles caduques (les feuillus) ont parfois des parties pourries ou lésées qui les rendent inflammables. Un arboriste ou un forestier peut vous aider à évaluer l'état de vos arbres matures.
- Enlevez les arbustes inflammables se trouvant dans la périphérie de feuillage d'un arbre.

Arbres à éviter

Les arbres à feuilles persistantes (les conifères) munis de cônes et d'aiguilles sont hautement inflammables et doivent être situés à plus de 10 mètres de votre résidence.

- Épinette
- Sapin
- Pin
- Cèdre
- Genévrier

Si ces arbres s'enflamment à moins de 10 mètres de votre résidence, les flammes et la chaleur intense risquent de causer des dégâts ou même de brûler le bâtiment.

Zone 2 / jardin
10 à 30 mètres

Espacement des arbres à feuilles persistantes

Lorsqu'un feu se propage jusqu'aux cimes des arbres, il peut facilement se propager aux arbres avoisinants et gagner en intensité. Vous réduisez le risque de propagation de ce type en prévoyant un espace d'au moins 3 mètres entre les arbres.

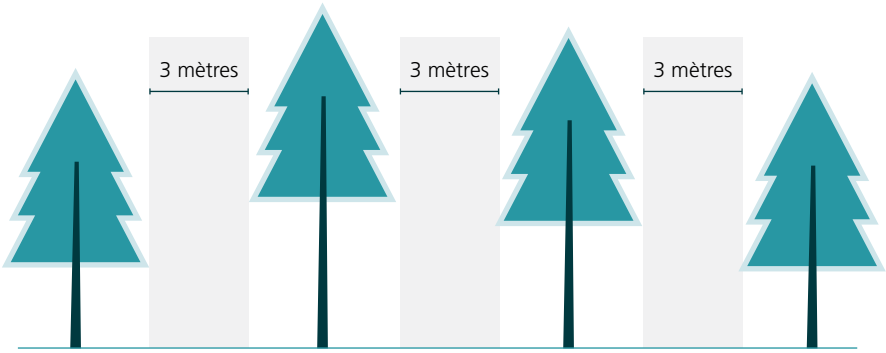

Distance d'un arbre à un autre

Mesurez la distance entre le pourtour (extrémités des branches) de vos arbres. Il doit y avoir au moins trois mètres de distance entre les arbres.

Arbres plus éloignés de la maison

Élagage des arbres

Un feu de surface peut rapidement se propager du bas vers le haut d'un arbre. La taille des branches situées à moins de deux mètres du sol aide à empêcher les feux de surface de se propager vers la cime des arbres.

Enlevez toutes les branches situées à moins de deux mètres du sol dans le cas des arbres à feuilles persistantes, et ce, dans un périmètre de 30 mètres de votre résidence. Nous vous recommandons si possible de tailler les arbres jusqu'à 100 mètres de votre résidence (zone 3).

Quand tailler

Vous pouvez tailler les branches mortes à tout moment de l'année, mais il est préférable de tailler les arbres à feuilles persistantes à la fin de l'hiver, pendant leur période de dormance.

Comment tailler les arbres

- Taillez les branches le plus proche possible du tronc, mais sans toucher le tronc principal ou l'écorce.
- N'enlevez jamais plus du tiers du branchage. Une quantité supérieure serait nuisible à l'arbre.

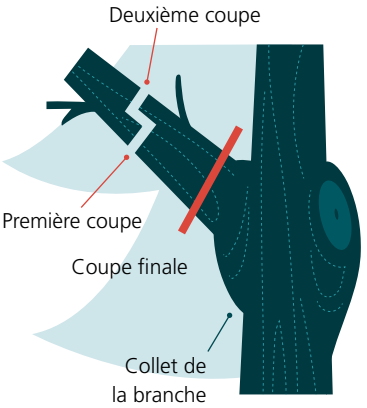

Élaguez les branches se trouvant à moins de 2 mètres du sol.

Zone 3 / grand jardin
30 à 100 mètres

Prendre des mesures Intelli-feu® dans la zone 3 aura une incidence sur la manière dont un incendie de forêt se rapproche de votre résidence. Vous pouvez changer la dynamique du comportement de l'incendie de forêt en modifiant la végétation se trouvant dans cette zone. Les mesures Intelli-feu® prises dans la zone ininflammable, la zone 1 et la zone 2, auront une incidence sur l'étendue des travaux qu'il convient d'effectuer dans la zone 3.

Comme dans la zone 1 et la zone 2, la pente est un facteur dont il faut tenir compte. Si votre résidence est sur une pente, vous devrez peut-être augmenter cette distance, car l'incendie se propage plus rapidement dans une pente. Tenez compte de la stabilité de la pente lorsque vous enlevez des arbres.

L'objectif dans cette zone est de réduire l'intensité et la vitesse de propagation de l'incendie de forêt. On atteint cet objectif en taillant et en élaguant les arbres à feuilles persistantes, en enlevant des branches mortes et en débroussaillant cette zone.

- Taillez les branches basses se trouvant à moins de 2 mètres du sol.
- Espacez les arbres d'au moins 3 mètres de pourtour des branches à pourtour des branches pour réduire l'intensité et la vitesse de propagation d'un incendie de forêt.
- Enlevez les petits arbres à feuilles persistantes, qui peuvent agir comme une échelle permettant au feu de se propager vers la cime des arbres.
- Nettoyez les débris ligneux et les arbustes inflammables.

Routes et voies d'accès

Dans une situation d'urgence, votre famille pourrait devoir évacuer les lieux pendant que les intervenants d'urgence entrent en action. Pour assurer la sécurité et l'efficacité du processus, prenez les mesures suivantes.

1. Assurez-vous que votre adresse est clairement visible.
2. Assurez-vous que les voies d'accès à votre résidence ne sont pas bloquées par la végétation. Ciblez les arbres et les branches qui risquent de rendre plus difficile l'approche d'un camion d'incendie.
3. Si vous avez un grand terrain, assurez-vous que votre allée est aménagée de manière à permettre aux véhicules de faire demi-tour et, si possible, prévoyez deux voies d'accès à votre résidence.

Votre voisinage

1. Beaucoup des recommandations du manuel vous invitent à prendre des mesures dans des zones situées parfois à 100 mètres de votre propriété, terrains qui ne relèvent peut-être pas de votre autorité ou de votre pouvoir de décision. Quoi qu'il en soit, les recommandations Intelli-feu® n'en restent pas moins valides. Parlez d'Intelli-feu® avec vos voisins. La mise en commun de l'information, la collaboration et la planification peuvent aider.

2. Le risque d'incendies de forêt dans votre collectivité vous inquiète? Demandez à votre conseiller municipal, à votre service d'urbanisme ou à votre service d'incendie comment ils intègrent Intelli-feu® dans leur planification.

3. Le programme de reconnaissance des collectivités Intelli-feu® Canada souligne les réalisations des collectivités qui :

- réalisent une évaluation communautaire et une planification Intelli-feu®;
- organisent un comité Intelli-feu®;
- tiennent un événement Intelli-feu®, comme une journée de nettoyage;
- font une contribution monétaire ou en nature aux mesures Intelli-feu®.

Pour en savoir plus, allez à : FireSmartCanada.ca

ZONE D'INFLAMMATION INTELLI-FEU

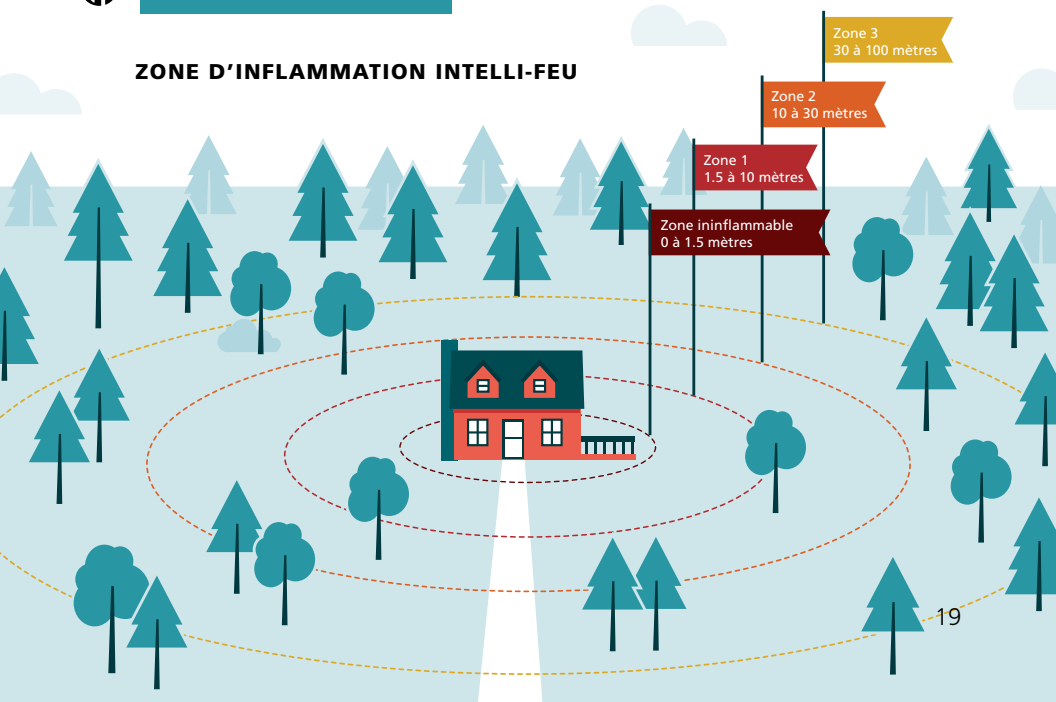

Fiche d'évaluation du risque de la structure et du site

RÉSIDENCE			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Matériaux de toiture	Assemblage classé résistant au feu (métal, argile, asphalte)	Bardeaux de fente non classés	
	0	30	
Propreté du toit	Aucune aiguille d'arbres ou autre matériaux inflammables	Présence d'aiguilles d'arbres ou d'autres matériaux inflammables	
	0	3	
Orifices de ventilation et ouvertures	Orifices de ventilation classés résistant au feu (ASTM ou UL) avec grillage de 3 mm	Orifices de ventilation non classés, sans grillage	
	0	6	
Saillies de toit	Fermées	Ouvertes	
	0	6	
Extérieur du bâtiment	Bardage ininflammable ou résistant à l'inflammation (panneaux de fibro-ciment, stuc, billots, métal, brique/pierre)	Bardage inflammable ou non résistant à l'inflammation (vinyle, bois, stuc acrylique)	
	0	6	
État de l'extérieur du bâtiment	Absence de fissures, de bardage manquant ou de trous	Présence de fissures ou trous	
	0	6	
Distance entre le sol et le bardage	Distance ininflammable verticale de 15 cm entre le sol et le bardage	Pas de distance ininflammable verticale de 15 cm entre le sol et le bardage	
	0	30	
Balcon, terrasse ou porche	S.O., pas de fissures, construction en bois massif avec surface ininflammable ou classée résistant au feu et aucun débris inflammable sous la terrasse	Fissures, construction pas en bois massif ou matériaux classés résistant au feu avec surface inflammable et débris inflammables sous la terrasse	
	0	30	
Retrait de la bordure de la pente	Le bâtiment est situé au bas ou dans la partie la plus basse de la pente	Le bâtiment est situé dans la partie médiane ou supérieure de la pente ou au sommet d'une colline	
	0	6	

RÉSIDENCE – *suite*			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Fenêtres	Verre trempé dans toutes les portes et fenêtres et traité Zone ininflammable et Zone prioritaire 1	Double vitrage petit/moyen format et traité Zone ininflammable et Zone prioritaire 1	
	0	1	
	Double vitrage grand format et traité Zone ininflammable et Zone prioritaire 1	Vitrage simple petit/moyen format et traité Zone ininflammable et Zone prioritaire 1	
	2	4	
	Vitrage simple grand format et traité Zone ininflammable et Zone prioritaire 1		
	6		
		NOTE TOTALE – RÉSIDENCE	

JARDIN Zone ininflammable (0 – 1,5 mètres)			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
1,5 mètres de la résidence et des structures attenantes (incluant porte-à-faux, agrandissements et terrasses)	Surface ininflammable, absence de débris, matériaux, clôtures ou plantes inflammables	Surface inflammable, présence de débris, matériaux, clôtures ou plantes inflammables	
	0	30	
		NOTE TOTALE – ZONE ININFLAMMABLE	

JARDIN Zone 1 (1,5 – 10 mètres)			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Piles de bois et entreposage d'autres matériaux inflammables (véhicules, matériaux de construction, débris, etc.)	Plus de 10 mètres de la résidence	Moins de 10 mètres de la résidence	
	0	30	

JARDIN Zone 1 (1,5 – 10 mètres) – *suite*				
Facteur	**Caractéristiques et cote**			**Note**
Emplacement des bâtiments non protégés (bâtiments qui ne sont pas protégés selon les mêmes normes que la résidence principale)	Plus de 15 mètres de la résidence		Moins de 15 mètres de la résidence	
	0		30	
Végétation forestière à moins de 10 mètres de la résidence	Arbres à feuilles caduques sains – séparés, faiblement inflammables (p. ex. peuplier, bouleau, tremble)	Forêt mixte (arbres à feuilles caduques et conifères)	Conifères (p. ex. pin, épicéa, sapin, cèdre)	
	0	30	30	
Végétation de surface et matériaux inflammables	Pelouse bien entretenue (15 cm ou moins; faible inflammabilité; plantes discontinues basses et zone ininflammable (0 – 1,5 m) traitée		Pelouse non entretenue (plus de 15 cm); plantes inflammables; plantes continues ou en hauteur; zone ininflammable non traitée	
	0		30	
	Présence de brindilles, de branches, de billes et accumulation d'aiguilles ou de feuilles d'arbres et d'autres matières inflammables			
	30			
			NOTE TOTALE – ZONE 1	

JARDIN Zone 2 (10 – 30 mètres)			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Végétation forestière	Arbres à feuilles caduques sains – séparés, faiblement inflammables (p. ex. peuplier, bouleau, tremble)	Forêt mixte (arbres à feuilles caduques et conifères)	
	0	10	
	Conifères séparés (p. ex. pin, épicéa, sapin, cèdre)	Conifères continus (p. ex. pin, épicéa, sapin, cèdre)	
	10	30	

JARDIN Zone 2 (10 – 30 mètres) – *suite*			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Végétation de surface	Aucune dans la zone 10 – 30 m	Dispersée dans la zone 10 – 30 m	
	0	5	
	Herbe non entretenue (plus de 15 cm)	Abondante dans la zone 10 – 30 m	
	5	10	
Espacement des arbustes inflammables	Aucun dans la zone 10 – 30 m	Dispersés dans la zone 10 – 30 m	
	0	5	
	Abondants dans la zone 10 – 30 m	Conifères séparés	
	10	10	
Branches basses	Aucune dans la zone 10 – 30 m	Présentes dans la zone 10 – 30 m	
	0	10	
		NOTE TOTALE – ZONE 2	

JARDIN Zone 3 (30 – 100 mètres)			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Végétation forestière	Arbres à feuilles caduques sains – séparés, faiblement inflammables (p. ex. peuplier, bouleau, tremble)	Forêt mixte (arbres à feuilles caduques et conifères)	
	0	10	
	Conifères séparés (p. ex. pin, épicéa, sapin, cèdre)	Conifères continus (p. ex. pin, épicéa, sapin, cèdre)	
	3	30	
Végétation de surface	Aucune dans la zone 30 – 100 m	Dispersée dans la zone 30 – 100 m	
	0	5	
	Herbe non entretenue (plus de 15 cm)	Abondante dans la zone 30 – 100 m	
	5	10	

JARDIN Zone 3 (30 – 100 mètres) – *suite*			
Facteur	**Caractéristiques et cote**		**Note**
Espacement des arbustes inflammables	Aucun dans la zone 30 – 100 m	Dispersés dans la zone 30 – 100 m	
	0	5	
	Abondants dans la zone 30 – 100 m	Présents dans la zone 30 – 100 m	
	10	10	
Branches basses	Aucune dans la zone 30 – 100 m	Présentes dans la zone 30 – 100 m	
	0	10	
		NOTE TOTALE – ZONE 3	

SITE		**NOTE TOTALE**
Résidence/ Zone ininflammable/ Zone 1	Zone ininflammable (0 – 1,5 mètres de la résidence)	
	Zone 1 (1,5 mètres – 10 mètres de la résidence)	
Zone 2/Jardin	Zone 2 (10 mètres – 30 mètres de la résidence)	
Zone 3/Jardin	Zone 3 (30 – 100 mètres de la résidence)	
	NOTE TOTALE	

NIVEAU DE RISQUE	**Faible : < 21 points**	**Modéré : 21 – 29 points**	**Élevé : 30 – 35 points**	**Extrême : > 35 points**

Institute for Catastrophic Loss Reduction
Institut de prévention des sinistres catastrophiques

IRDR ICoE
Integrated Research on Disaster Risk
International Centre of Excellence

Bureau de Toronto
20 Richmond Street East
Bureau 210
Toronto (Ontario) Canada
M5C 2R9

416-364-8677
416-364-5889

Bureau de London
Université Western Ontario
Amit Chakma Building, Bureau 4405
1151 Richmond Street
London (Ontario) Canada
N6A 5B9

519-661-3234
519-661-4273

info@iclr.org
www.iclr.org
youtube.com/iclrinfo
twitter.com/iclrcanada

facebook.com/instituteforcatastrophiclossreduction
Rechercher : Institute for Catastrophic Loss Reduction (ICLR)

Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada
Canada

Avec le soutien financier fédéral accordé par le biais du programme Impacts et adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.